

Dorota Wiśniewska (<https://orcid.org/0000-0001-7397-0081>)

Uniwersytet Wrocławski, Wydział Nauk Historycznych i Pedagogicznych

La foi, la religion et la tolérance chez les femmes des élites en France et en Pologne-Lituanie au XVIII^e siècle¹

Introduction

Le 13 octobre 1761, Jean Calas découvre le corps sans vie de son fils Marc Antoine. Bien que sa famille affirme qu'il s'est suicidé, les habitants catholiques accusent Calas de l'avoir tué par vengeance. En dépit de l'absence de preuves concluantes, Jean Calas est torturé puis condamné à mort le 9 mars 1762. Cinq ans plus tard, en 1767, des nobles polono-lituanien se liguent à Radom, une ville située à environ cent kilomètres au sud de Varsovie, pour s'opposer au roi Stanislas Auguste Poniatowski. Dans un premier temps, ils sont soutenus par la Russie. Toutefois, en 1768, cette dernière exige l'octroi de droits politiques aux non-catholiques et se positionne en garante² des lois de la République. En réaction, les mécontents forment la Confédération de Bar, indépendante de la tsarine, déclenchant une guerre civile et militaire pour « la défense de la foi et de la liberté », dont l'aboutissement sera le premier partage de la Pologne en 1772.

Les événements survenus dans les deux pays ont secoué l'opinion publique européenne, en particulier l'opinion éclairée. Des chercheur·e·s en histoire des idées et en littérature se sont intéressé·e·s aux attitudes des femmes envers les idées des Lumières, y compris envers la tolérance³. Cependant, ces attitudes n'ont jamais fait

¹ Les recherches menées pour la rédaction de cet article ont été entièrement financées par le NCN (Centre national des sciences de Pologne) ; numéro de subvention : 2021/43/B/HS3/02105.

² « La 'garantie' était une pratique fondamentale de la diplomatie de l'Ancien Régime par laquelle une puissance dominante se portait garante du maintien en l'état des institutions d'une autre puissance contractante. [...] les garanties russe et prussienne de la 'constitution' polonaise stipulées dans plusieurs traités donnaient à Catherine II et à Frédéric II le droit de s'immiscer dans toutes les affaires intérieures polonaises, et notamment pour s'opposer à toute modification des 'libertés' polonaises comme le veto. » G. Bonnot de Mably, *Du Gouvernement et des lois de la Pologne*, M. Belissa (éd.), Le Sens de l'Histoire, Kimé, Paris 2008, p. 133.

³ S. I. Spencer (dir.), *French Women and the Age of Enlightenment*, Indiana University Press, Bloomington 1984 ; A. Lilti, « La Femme du monde est-elle une intellectuelle ? », [dans :] N. Racine, M. Trebitsch (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Complexe, coll. « Histoire Du Temps Présent », Bruxelles 2004, p. 85–100 ; L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'ancien régime*, Champion, coll. « Essais », Paris 2005 ; F. Lotterie, *Le genre des Lumières : femme et philosophe au XVIII^e siècle*, Classiques Garnier,

l'objet d'une analyse comparative systématique à travers diverses cultures. Cet article aborde la question de la foi, de la religiosité et de la tolérance religieuse du point de vue des femmes des élites en France et en Pologne au XVIII^e siècle. Il répond aux questions suivantes :

- À quelle fréquence et dans quels contextes les femmes font-elles référence à Dieu dans leurs correspondances ?
- Comment la fréquence statistique des autres mots dans le corpus textuel peut-elle éclairer les références à Dieu ?
- Comment les femmes percevaient-elles l'institution de l'Église et ses représentants ?
- Quels passages des lettres révèlent la tolérance, l'indifférence ou l'intolérance religieuse des femmes ?
- Quelles ressemblances et quelles différences peut-on observer dans la correspondance des Françaises et des Polonaises ? Comment peut-on les expliquer ?

Cette analyse préliminaire se fonde sur les correspondances imprimées de huit femmes, quatre Françaises : (1) Louise-Adélaïde de Bourbon Condé (1757–1824)⁴, (2) Marie de Vichy-Champrond du Deffand (1697–1780)⁵, (3) Marie-Thérèse Rodet Geoffrin (1699–1777)⁶, (4) Julie de Lespinasse (1732–1776)⁷ et quatre Polonaises : (1) Izabela Branicka (1730–1808)⁸, (2) Izabela Czartoryska (1746–1835)⁹, (3) Katarzyna Kossakowska¹⁰ (1722?–1803), (4) Urszula Mnische (1750–1808)¹¹.

coll. « L'Europe des Lumières », vol. 23, Paris 2013 ; T. Tikanoja, *Transgressing Boundaries : Worldly Conversation, Politeness and Sociability in Ancien Régime France, 1660–1789*, Helsinki 2013 ; L. Vanoflen (dir.), *Femmes et philosophie des Lumières : de l'imaginaire à la vie des idées*, Classiques Garnier, coll. « Masculin-féminin dans l'Europe moderne », vol. 26, Paris 2020.

⁴ L.-A. de Bourbon Condé, *Lettres écrites en 1786 et 1787*, P.-S. Ballanche (éd.), J. Renouard, Paris 1834.

⁵ *Lettres de la marquise Du Deffand à Horace Walpole, depuis comte d'Orford, écrites dans les années 1766 à 1780*, M. Berry et A.-Fr. Artaud de Montor (éd.), t. I, Treuttel et Würtz, Paris 1812.

⁶ *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Mme Geoffrin (1764–1777)*, Ch. de Mouÿ (éd.), E. Plon, Paris 1875.

⁷ *Lettres inédites de Mademoiselle de Lespinasse à Condorcet, à d'Alembert, à Guibert, au comte de Crillon*, Ch. Henry (éd.), E. Dentu, Paris 1887.

⁸ *Listy Izabeli Branickiej*, S. Askenazy (éd.), Biblioteka Narodowa, Warszawa 1894.

⁹ *Listy księżny Izabelli z hr. Flemmingów Czartoryskiej do starszego syna księcia Adama*, S. Duchńska (éd.), G. Gebethner, Kraków 1891.

¹⁰ *Listy Katarzyny z Potockich Kossakowskiej kasztelanowej kamieński : 1754–1800*, K. Waliszewski (éd.), J. K. Żupański, Poznań 1883.

¹¹ J. I. Kraszewski, « Listy Pani Mnischowej żony marszałka w. koronnego pisane do matki, pani Zamoyskiej, z domu Poniatowskiej, wojewodziny podolskiej », *Rocznik Towarzystwa Historyczno-Literackiego w Paryżu*, 1866, p. 174–231.

Ces recueils de lettres ont été choisis pour leur disponibilité sous forme imprimée afin de réaliser une étude quantitative et qualitative à l'aide du logiciel Voyant Tools. Cet outil permet d'effectuer une analyse contextuelle des passages contenant des mots et expressions sélectionnés par le·a chercheur·e, en générant des statistiques de fréquence des mots et des diagrammes de distribution de fréquence (Fig. 1). Certes, cette méthode possède plusieurs limites. Les passages où les références à la religion, à la foi et à la tolérance sont implicites ont pu être omis. Le traitement automatique des documents peut également produire des distorsions textuelles. Cependant, sa force est de permettre l'identification rapide et exhaustive des termes ciblés, offrant au/à la chercheur·e la possibilité d'examiner, dans un temps limité, un volume de cas bien supérieur à ce qu'autoriserait une lecture linéaire. Enfin, pour compléter notre approche, dans la mesure du possible et du nécessaire, les sources susmentionnées ont été mises en corrélation avec d'autres sources et études.



Fig. 1. Les lettres de Mme Geoffrin à Stanislas Auguste Poniatowski dans le logiciel Voyant Tools, où une recherche sur le mot « dieu » a été effectuée. Compilé par l'auteure.

1. « Dieu » dans les correspondances féminines

Les femmes acquises aux Lumières s'entourent à la fois de déistes et d'hommes d'Église. C'est, par exemple, le cas de Mademoiselle de Lespinasse qui est proche à la fois de d'Alembert et de l'abbé François Arnaud. Dans sa correspondance avec Condorcet, qui compte 57 lettres, elle évoque Dieu dans 28 contextes distincts. Il s'agit souvent de phrases toutes faites, écrites presque automatiquement sous l'emprise de l'émotion :

Oh ! bon Dieu ! Quelle dureté ! (8 octobre 1774)¹².

Oh ! mon Dieu ! Je trouve la mort plus cruelle que la fortune et tout aussi aveugle ! (21 mai 1775)¹³.

Mon Dieu ! que je suis fâchée ! (25 août 1775)¹⁴.

Ah ! mon Dieu ! combien il y a de gens qu'on dit honnêtes, qui font le mal sans scrupule et sans remords ! (9 octobre 1775)¹⁵.

Il en est de même de la correspondance de Mme Geoffrin à Stanislas Auguste Poniatowski. Dieu est évoqué 19 fois dans 55 lettres de manière proverbiale :

Mon Dieu, mon cher fils, j'ai oublié de vous dire que, j'ai reçu une lettre du baron de Breteuil. [...] Mon Dieu ! Dans quel état serait le mien, si j'avais le moindre doute sur vos sentiments ! (7 août 1765)¹⁶.

Mon Dieu ! je vois d'ici que Votre Majesté a bien mauvais visage ! (3 octobre 1766)¹⁷.
Je vais savoir des nouvelles de Votre Majesté en détail ; mais, mon Dieu ! Quels détails ! (19 septembre 1773)¹⁸.

Mon Dieu, que la vie est amère ! (13 janvier 1772)¹⁹.

Dans d'autres contextes, l'invocation du divin est une figure de rhétorique. Les femmes l'utilisent pour renforcer leur message ou pour convaincre leur correspondant d'entreprendre une action spécifique. Par exemple, dans les lettres de Mlle Lespinasse :

Ah ! mon Dieu ! non, je ne suis pas digne de vos regrets (septembre 1774)²⁰.

Mon Dieu ! que je vous trouverais heureux d'avoir quitté Paris (mai 1775)²¹.

Mon Dieu ! que vous seriez injuste et que je serais affligée si vous alliez juger de mon amitié par mon peu d'exactitude (18 novembre 1771)²².

Au nom de Dieu, n'allez pas demain à Versailles, si vous avez la fièvre ou de la disposition à la fièvre (1775)²³.

On retrouve des occurrences similaires dans la correspondance de Mme Geoffrin:

Hélas ! mon cher fils, c'est à moi à prier Dieu que de près, comme de loin, vous me trouviez digne de la tendre amitié que vous avez pour moi et de la confiance dont vous m'honorez ! (7 octobre 1765)²⁴.

¹² *Lettres inédites de Mademoiselle de Lespinasse*, p. 133.

¹³ *Ibid.*, p. 156.

¹⁴ *Ibid.*, p. 166.

¹⁵ *Ibid.*, p. 180.

¹⁶ *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski*, p. 164.

¹⁷ *Ibid.*, p. 250.

¹⁸ *Ibid.*, p. 453.

¹⁹ *Ibid.*, p. 428.

²⁰ *Lettres inédites de Mademoiselle de Lespinasse*, p. 126.

²¹ *Ibid.*, p. 148.

²² *Ibid.*, p. 74.

²³ *Ibid.*, p. 145.

²⁴ *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski*, p. 180.

Mon Dieu ! que j'aurais de plaisir de l'embrasser ! (3 février 1771)²⁵.

Dieu ! quelle joie j'aurais avant de mourir, si je laissais Votre Majesté tranquille (24 juin 1771)²⁶.

Les femmes s'adressent à Dieu par tradition, par attachement à la religion et par habitude, mais l'évocation du divin semble aussi être un schéma qui les aide à mieux supporter les circonstances qui leur échappent. Elles se tournent vers Dieu ou placent leur espoir en Lui dans des situations désespérées auxquelles elles et leurs proches sont confrontés. Mademoiselle de Lespinasse exprime son impuissance et sa dépendance à l'égard de la force majeure de la manière suivante :

Je suis triste et malade. Je vois bien noir. Dieu veuille que ce soient mes yeux qui aient tort ! (juin 1773)²⁷.

Je répète sans cesse : Dieu le [Turgot] conserve ! (septembre 1774)²⁸.

Mon Dieu ! que la vanité est bête et plate ! Quelqu'un disait tout à l'heure qu'il y a bien plus de bêtises dans le monde qu'il n'y a de bêtes et cela est bien juste, parce qu'il y a la vanité des gens d'esprit, qui est bien plus féconde en bêtise que ne le sont les bêtes (21 mai 1775)²⁹.

Pour Mme Geoffrin la foi est porteuse d'espoir, sans lequel il est difficile de survivre, peu importe que l'on soit roi ou sujet :

Dieu merci ! Il me reste même encore le désir de travailler, selon mes possibilités et selon les circonstances, à faire le bien qui est le devoir et le but de ma place. Dieu seul sait si cette espérance est fondée ; mais puisqu'il l'entretient au fond de mon cœur, il veut apparemment soutenir mon courage, et il ne fait jamais rien inutilement (23 octobre 1771)³⁰.

Mon Roi me donne pour exemple son courage et sa force, qu'il reconnaît tenir de Dieu ; mais Dieu qui ne prodigue pas ses faveurs, les garde pour les Rois. Votre Majesté a besoin de courage et de force pour soutenir les adversités et pour dissiper les troubles, dont son trône est environné, Dieu les lui donne (12 juillet 1767)³¹.

Sire, absolument que votre courage et votre santé ; Dieu vous les conserve ! (5 février 1770)³².

Cependant, elle reste parfois sans consolation. En 1774, elle prie pour une issue rapide de la diète qui a suivi le premier partage de la Pologne. Lorsqu'elle n'est pas exaucée, elle écrit :

²⁵ *Ibid.*, p. 395.

²⁶ *Ibid.*, p. 400.

²⁷ *Lettres inédites de Mademoiselle de Lespinasse*, p. 163.

²⁸ *Ibid.*, p. 130.

²⁹ *Ibid.*, p. 155.

³⁰ *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski*, p. 411.

³¹ *Ibid.*, p. 298.

³² *Ibid.*, p. 365.

Cette maudite diète ne finira donc jamais ! Et jamais, jamais, je ne verrai Votre Majesté dans un état tranquille ! Je ne demandais que cette grâce à Dieu, il me la refuse (24 février 1774)³³.

Dans les correspondances étudiées, le mot « Dieu » apparaît le plus fréquemment lorsque les femmes s'inquiètent pour leur propre santé et celle de leurs proches. Elles évoquent souvent la mort, le malheur et la douleur qui les guettent et qui ont déjà touché des personnes de leur entourage (Tab. 1).

Mot/expression	Mlle Lespinasse à Condorcet (1769–1776) 57 lettres	Mme Geoffrin à Stanislas Auguste Poniatowski (1764–1777) 55 lettres	Mme du Deffand à Horace Walpole (1766–1769) 65 lettres
Terme le plus utilisé, à l'exception des noms des destinataires, des mots formant une formule de politesse, du lieu d'envoi de la lettre et du mot « lettre(s) »	46 (« vie »)	71 (« temps »)	94 (« hier »)
Mort/est mort	46	54	43
Mourir	8	10	12
Santé	40	41	17
Douleur(s)	13	21	5
Malheur(s)	12	26	11
Maux	9	5	4
Maladie	8	13	3

Tab. 1. Fréquence des termes les plus employés et des termes faisant référence aux vicissitudes de l'existence quotidienne dans la correspondance de Mlle de Lespinasse, de Mme Geoffrin et de Mme du Deffand. Compilé par l'auteure.

Comment cette utilisation féminine du mot « Dieu » se situe-t-elle par rapport à l'usage qu'en font les philosophes ? Dans de nombreuses lettres de Diderot, par

³³ *Ibid.*, p. 462.

exemple, le terme apparaît 78 fois, principalement dans le contexte d'une réflexion sur le rôle du divin dans la création du monde et son évolution. Il est rare que Diderot s'adresse directement à Dieu. Lorsqu'il le fait, cela semble être un réflexe, un terme énoncé en passant, par habitude (par exemple : « Dieu soit loué ! je touche à la fin de mon Salon »³⁴). Dans la correspondance échangée entre Turgot et Condorcet, le mot « Dieu » apparaît seulement 13 fois. Il est invoqué dans le contexte de leurs intérêts intellectuels et de leurs « conversations » sur les questions socio-politiques, de manière secondaire, ou lorsqu'ils évoquent une situation difficile, comme la guerre :

Notre littérature ne produit rien cette année, grâce à l'éteignoir de la police. On ne veut pas même permettre une tragédie des Druides, parce qu'on s'y élève contre les sacrifices de sang humain, ce qui choquerait beaucoup les assassins de La Barre, et parce qu'un prêtre y dit en parlant de Dieu : Si j'en crois ma raison. Plus il est tout-puissant, plus il doit être bon (20 janvier 1771)³⁵.

Dieu veuille que les changements qui peuvent résulter des événements ne nous amènent pas la guerre (2 mai 1774)³⁶.

En définitive, tout comme les femmes, les hommes font référence au divin dans leur correspondance, que ce soit de manière intentionnelle ou par habitude. Cependant, les femmes, dont nous avons étudié la correspondance, ne s'engagent pas dans des discussions philosophiques sur Dieu. Elles s'appuient sur la Providence divine ou s'en remettent à Elle dans des contextes de vie difficiles. Cette différence peut résulter de l'éducation, des rôles attribués aux deux sexes et de la nature même des échanges entre les différents correspondants.

En outre, des divergences existent entre les épistolières. Ainsi, Mlle de Lespinasse, Mme Geoffrin et Mme du Deffand utilisent le mot « Dieu » beaucoup moins fréquemment que Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, qui était une personne très pieuse et attachée aux traditions (Tableau 2). Dans ses lettres à son ami le marquis Nicolas-Louis Magon de La Gervaisais, elle mentionne ce mot près de 60 fois. Cependant, l'adhésion aux idées nouvelles n'implique pas nécessairement un rejet de la religion. Bien que Mme Necker soit entourée de penseurs éclairés et que son salon accueille des philosophes, elle défend les valeurs traditionnelles et reste fidèle à ses convictions religieuses. De même, sa fille, Germaine de Staël, rejette les sentiments antireligieux des philosophes³⁷. Anne-Catherine de Ligniville, Mme Helvétius, refuse de faire venir un prêtre à la mort de son mari, mais elle le fait enterrer dans l'église Saint-Roch³⁸.

³⁴ *Œuvres complètes de Diderot*, J. Assézat, M. Tourneux (éd.), t. XIX, Garnier, Paris 1876, p. 161.

³⁵ *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot, 1770–1779*, Ch. Henry (éd.), Charavay, Paris 1882, p. 38.

³⁶ *Ibid.*, p. 168.

³⁷ T. Tikanoja, *op. cit.*, p. 153, 163–65 ; B. Didier, « Les femmes et la diffusion des Lumières », *Man and Nature / L'homme et la nature*, n° 7, 1988, p. 33–34, 38–39.

³⁸ *Dictionnaire des femmes des Lumières*, H. Krief, V. André (dir.), Honoré Champion, Paris 2015, p. 578–82.

La formation et la réception de la pensée des Lumières ne peuvent être considérées uniquement du point de vue antireligieux³⁹. Dans cette perspective, même si les femmes ne participent pas directement aux discussions publiques, elles y contribuent de manière plus discrète, en lisant des textes circulant dans l'espace public ou en en discutant dans les salons et autres espaces de sociabilité⁴⁰. Qu'elles soient interpellées par les idées déistes, athées, pro-jésuites ou jansénistes, la religion fait partie de leur éducation et reste indispensable à leur quotidien. Malgré la popularité des idées nouvelles, l'irreligion n'affecte qu'un petit nombre et exerce, au-delà, une influence restreinte. La société française, y compris les élites, vit selon les valeurs chrétiennes et les pratiques religieuses de l'église post-tridentine demeurent bien ancrées dans la France du XVIII^e siècle⁴¹. Cela concerne également Paris, bien que le nombre d'indifférents aux traditions chrétiennes y soit un des plus élevés du royaume⁴² et où s'est surtout développé le libertinage, en contradiction avec l'enseignement de l'Église.⁴³ Dans les bibliothèques érudites féminines, quelle que soit l'origine sociale de la propriétaire, les livres de dévotion occupent une place dominante⁴⁴. En outre, dans la seconde moitié du siècle, les autorités ecclésiastiques et publiques (comme la Sorbonne, les parlements ou la cour), s'efforcent de s'adapter aux changements et diffusent un discours cherchant à concilier les idéaux séculiers et populaires des Lumières avec les valeurs chrétiennes. L'utilitarisme de la religion se retrouve alors au cœur des préoccupations, témoignant d'un souci de réconcilier la foi avec les exigences pratiques de la vie sociale et politique⁴⁵.

Les femmes nobles de Pologne-Lituanie connaissent les œuvres des Lumières occidentales et celles qui en ont été inspirées⁴⁶. Mais elles lisent également les auteurs des anti-Lumières et restent profondément religieuses, à l'instar des hommes

³⁹ U. L. Lehner, « Introduction : The Many Faces Of The Catholic Enlightenment », [dans :] U. L. Lehner, M. Printy (dir.), *A Companion to the Catholic Enlightenment in Europe*, Brill, Leiden 2010, p. 10.

⁴⁰ J. D. Burson, « The Catholic Enlightenment in France from the *Fin de Siècle* Crisis of Conscientiousness to the Revolution, 1650–1789 », [dans :] U. L. Lehner et M. Printy (dir.), *op. cit.*, p. 77.

⁴¹ J. de Viguier, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, NEL, Paris 1988.

⁴² O. Hufton, « The French Church », [dans :] W. J. Callahan, D. Higgs (dir.), *Church and Society in Catholic Europe of the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, Cambridge 1979, p. 25, 32.

⁴³ A. Richardot (dir.), *Femmes et libertinage au XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes 2004 (voir en particulier : O. Blanc, « Visibilité du libertinage féminin sous Louis XVI », p. 45–54).

⁴⁴ D. Godineau, *Les femmes dans la France moderne : XVI^e–XVIII^e siècle*, Armand Colin, Paris 2021, chap. 8.

⁴⁵ J. D. Burson, *op. cit.*, p. 81, 83, 93–95, 106, 112–113, 116–117 ; S. J. Barnett, *The Enlightenment and Religion : The Myths of Modernity*, Manchester University Press, Manchester 2003, chap. 4.

⁴⁶ Z. Sinko, « Powieść zachodnioeuropejska w Polsce stanisławowskiej na podstawie inwentarzy bibliotecznych i katalogów », *Pamiętnik Literacki : Czasopismo Kwartalne Poświęcone Historii i Krytyce Literatury Polskiej*, n° 57/4, 1966, p. 582–585.

d'ailleurs⁴⁷. Dans la bibliothèque d'Izabela Branicka, les ouvrages des Lumières sont au même nombre que les livres religieux. Vers la fin de sa vie, en revanche, elle n'achète plus que ces derniers⁴⁸. En général, les femmes nobles font preuve d'une grande piété : elles prient souvent, elles s'entourent d'objets évoquant Jésus Christ, la Vierge Marie et les saints, elles investissent dans l'agrandissement de chapelles et d'églises, elles entretiennent une correspondance avec des ecclésiastiques et les reçoivent dans leurs maisons⁴⁹.

Le mot « Dieu » apparaît dans les lettres polonaises dans les mêmes contextes que dans les lettres françaises : lorsque les femmes apprennent quelque chose de particulier ou d'extraordinaire ; lorsqu'elles réagissent à une situation qu'elles ne maîtrisent pas ; lorsqu'elles accentuent le message émotionnel de leur discours ; ou encore lorsqu'elles utilisent certaines expressions de manière proverbiale.

En comparant le nombre d'occurrences du mot « Dieu » par rapport au nombre total de mots utilisés dans les lettres des femmes polonaises et françaises, il s'avère que les Polonaises et les Lituaniennes évoquent Dieu plus fréquemment que les Françaises (Tab. 2). Sans réelle surprise, les femmes connues pour leur religiosité, comme Adélaïde de Bourbon-Conti en France et Katarzyna Kossakowska en Pologne, font référence à Dieu plus couramment que les autres femmes. On pourrait s'attendre à ce que les références religieuses explicites augmentent avec l'âge, ce qui se vérifie en partie. La marquise du Deffand (69–72 ans), ainsi qu'Izabela Czartoryska et Katarzyna Kossakowska, dont la correspondance date pour l'essentiel de l'âge mûr et avancé, manifestent une présence notable de telles mentions. Toutefois, les plus jeunes — Izabela Branicka (34 ans), Julie de Lespinasse (37–44 ans) et surtout Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé (29–30 ans) — ne s'en distinguent pas nettement ; cette dernière se singularise même par une piété particulièrement affirmée. À l'inverse, Mme Geoffrin, contemporaine de Mme du Deffand, en fait l'usage le plus rare, sans doute en raison de son adhésion aux idées des Lumières et peut-être aussi du style plus réservé qu'elle adopte dans sa correspondance avec un souverain.

⁴⁷ M. Deszczyńska, *Polskie kontroświecenie*, Bel Studio, Warszawa 2012.

⁴⁸ M. Jurkowska, « Biblioteka Izabeli z Poniatowskich Branickiej (1772–1808) w Białymstoku », [dans :] A. Janicka, C. Fournier Kiss, M. Bracka (dir.), *Przemiany dyskursu emancypacyjnego kobiet*, t. I, « Perspektywa środkowoeuropejska », Uniwersytet w Białymstoku, Białystok 2019, p. 525, 530, 536–537.

⁴⁹ A. Jakuboszczak, « Specyfika organizacji i funkcjonowania dworów kobiecych w Wielkopolsce w XVIII w. (perspektywy badawcze) », [dans :] C. Kukło, W. Walczak (dir.), *Człowiek twórcą historii*, t. II, « Rzeczpospolita polsko-litewska w Europie wczesnonowoczesnej », Uniwersytet w Białymstoku, Białystok 2024, p. 240–241 ; Il s'agit là d'une continuité dans la mentalité des femmes, car au siècle précédent et dans la première moitié du XVIII^e siècle, les femmes de la noblesse font également preuve d'une grande piété ; U. Kicińska, « Pobożność szlachcianki w świetle polskich drukowanych mów pogrzebowych XVII wieku », *Folia Historica Cracoviensia: Calvarianum*, n° 18, 2012, p. 213–237 ; B. Popiołek, *Kobiety świat w czasach Augusta II : studia nad mentalnością kobiet z kręgów szlacheckich*, Wydawnictwo Akademii Pedagogicznej im. Komisji Edukacji Narodowej w Krakowie, Kraków 2003, p. 29–150.

	Izabela Branicka à ses frères (1764) 8 lettres 6,233 mots	Urszula Mniszchowa à Ludwika Zamoyska (1787) 48 lettres 27,346 mots	Izabela Czartoryska à Adam Czartoryski (1785–1809) 55 lettres 18,348 mots	Katarzyna Kossakowska à divers (1754–1800) 272 lettres 65,242 mots
‘bóg’; ‘bog*’; ‘boż*’	9 (692)	10 (2735)	20 (917)	129 (506)
	Mme Geoffrin à Stanislas Auguste Poniatowski (1764–1777) 55 lettres 77,028 mots	Mlle Lespinasse à Condorcet (1769–1776) 57 lettres 29,322 mots	Mme du Deffand à Horace Walpole (1766–1769) 65 lettres 72,037 mots	Louise-Adélaïde de Bourbon Condé à Nicolas- -Louis Magon La Gervaisais (1786–1787) 22 lettres 50,951 mots
Dieu	19 (4058)	28 (1047)	41 (1759)	59 (864)*

Tab. 2. Taux de fréquence du terme « Dieu » dans les correspondances des femmes des élites polonaises et françaises au XVIII^e siècle. Le chiffre indiqué entre parenthèses, tel que 692 pour les lettres d’Izabela Branicka, précise que le mot « Dieu » apparaît environ tous les 692 mots dans un texte comptant 6 233 mots. Compilé par l’auteure.

Il serait nécessaire d’examiner un corpus de sources plus large afin de tirer des conclusions plus pertinentes sur l’évocation du divin dans les correspondances féminines, d’autant plus que des écarts importants existent entre les individus. Toutefois, un corpus élargi ne remettrait probablement pas en cause nos conclusions générales.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi les correspondances féminines polonaises font davantage référence à Dieu. La dimension conservatrice de la culture sarmate, qui a longtemps prévalu en Pologne, a favorisé le développement d’une foi catholique forte. De plus, l’Église catholique a renforcé sa position à la suite de la Contre-réforme, et les Lumières y sont arrivées plus tardivement qu’en Occident. Il convient également de rappeler que nombre de représentants de ce mouvement en Pologne-Lituanie étaient issus du clergé catholique. Enfin, la situation politique turbulente du pays a entraîné une série de crises et de conflits : le premier partage, la Diète « révolutionnaire » de 1788–1792, la guerre avec la Russie qui a soutenu les opposants des réformes en 1792, le deuxième partage qui a suivi en 1793, l’insurrection de Kościuszko pour l’indépendance et la libération du pays de l’occupation russe, finalement le troisième partage en 1795. Dans ces contextes troublés, les femmes polonaises se tournent vers Dieu pour trouver du réconfort et de la force. Selon Paula

Ogińska, les citoyens bien intentionnés s'accordent toujours avec la volonté de Dieu, qui ordonne de supporter tous les malheurs de manière chrétienne (18 septembre 1793)⁵⁰. Quand elle apprend que, malgré l'engagement de son mari du côté des Russes, le troisième partage entraînera la ruine de sa famille, Barbara Kossakowska écrit : « Une fois pour toutes, je m'en remets à Dieu et à sa Providence » (10 juillet 1795)⁵¹. Le sentiment que tout est entre les mains de Dieu est également évident dans ce passage d'une lettre de Helena Ogińska, où elle réagit au premier partage :

Que toutes les puissances qui nous font du mal se fossilisent, [qu'elles] n'atteignent pas nos frontières, mais pour cela nous avons besoin de la miséricorde de Dieu, [...] pourquoi nous briser le cou alors que la nuque de la patrie a déjà été brisée, et à moins que par la puissance du Très Haut, elle ne puisse être rétablie, alors nous devons implorer sa miséricorde et aucun autre Conseil ne nous aidera (25 janvier 1773)⁵².

2. Les femmes et l'Église

En Pologne-Lituanie, comme en France, le clergé ne dépasse pas 2 % de la population⁵³. L'Église possède 9 % des terres en Pologne-Lituanie⁵⁴ et entre 6 et 10 % en France⁵⁵. La position des ecclésiastiques dans la vie publique de Pologne-Lituanie est relativement faible. Contrairement à la France où le clergé constitue le premier des trois états, seuls dix-sept évêques de rite latin siègent au sénat polono-lituanien, représentant environ un dixième de ses membres⁵⁶. L'absence d'une autorité royale forte, ainsi que la faiblesse des institutions, donnait à l'État polono-lituanien moins de contrôle sur l'Église et vice versa⁵⁷. D'un autre côté, cependant, l'influence culturelle de l'Église catholique, en particulier celle de la Compagnie de Jésus, se manifeste de façon plus marquée dans l'espace polono-lituanien. Indépendamment de ces nuances, le clergé catholique joue un rôle significatif dans les deux pays, en définissant les valeurs à adopter par les élites⁵⁸. De plus, aussi bien en France qu'en Pologne, la noblesse cherche à obtenir des avantages matériels et statutaires en accédant aux charges ecclésiastiques. Pendant des siècles, les postes ecclésiastiques

⁵⁰ Lettre de Paula Ogińska à Michał Kleofas Ogiński, Archives centrales de l'État de Lituanie à Vilnius, Fonds de la famille Ogińscy, 5803, p. 47.

⁵¹ Lettre de Barbara Kossakowska à Michał Kossakowski, Archives centrales de l'État de Lituanie à Vilnius, Fonds de la famille Kossakowski, 70, p. 154.

⁵² Lettre de Helena Ogińska à Józef Ogiński, Archives centrales de l'État de Lituanie à Vilnius, Fonds de la famille Ogińscy, 5704, p. 13.

⁵³ O. Hufton, *op. cit.*, p. 15.

⁵⁴ J. Kłoczowski, « The Polish Church », [dans :] W. J. Callahan, D. Higgs (dir.), *op. cit.*, p. 128.

⁵⁵ O. Hufton, *op. cit.*, p. 15.

⁵⁶ R. Butterwick, « Catholicism and Enlightenment in Poland-Lithuania », [dans :] U. L. Lehner, M. Printy (dir.), *op. cit.*, p. 302.

⁵⁷ W. J. Callahan, D. Higgs, « Introduction », [dans :] W. J. Callahan, D. Higgs (dir.), *op. cit.*, p. 10.

⁵⁸ R. Butterwick, « Catholicism », *op. cit.*, p. 302.

les plus importants et les plus lucratifs, à savoir les évêchés et les canonicats, sont réservés à la noblesse. Celle-ci exerce également son droit de patronage sur la plupart des nominations paroissiales.⁵⁹ La correspondance de Mlle de Lespinasse révèle que la répartition des dignités ecclésiastiques répond davantage à des considérations politiques qu'aux convictions religieuses :

Je compte voir ces jours-ci M. l'archevêque de Toulouse et je lui rappellerai l'intérêt que vous prenez à cette abbaye, dont vous me parlez. Je suis bien persuadée qu'il y aura égard (22 août 1769)⁶⁰.

La mort du cardinal trancherait la difficulté. Il a donné une abbaye de cent mille livres de rentes à l'archevêque de Toulouse [...] (21 mai 1775)⁶¹.

Pour Mme Geoffrin, les hautes fonctions ecclésiastiques sont également associées à une « bonne carrière », une vie tranquille et digne et une source de pouvoir. Elles ne sont pas nécessairement motivées par la vocation :

Un Roi qui abandonne son trône est un personnage intéressant pour tous les princes et pour tous les peuples. J'irais à Rome, je prendrais le petit collet ; vous seriez cardinal, et vous vivriez tranquille (7 novembre 1773)⁶².

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien se rappeler que dans le premier moment de son élévation au trône, je pris la liberté de lui dire qu'il ne fallait pas se presser de donner son chapeau, que c'était une monnaie avec laquelle Votre Majesté se procurerait beaucoup d'amis. [Le roi de Pologne avait droit de désigner un cardinal] (30 juin 1776)⁶³.

Beaucoup de femmes acceptent l'autorité du clergé sans aucun esprit critique. D'autres, surtout des bourgeoises éduquées et des nobles, l'ont remise en cause⁶⁴, en attaquant plus souvent le haut clergé que les curés ou les vicaires⁶⁵. Mlle de Lespinasse s'oppose à l'ingérence du clergé dans les affaires de l'État, en particulier à ses efforts pour renforcer les restrictions de la liberté d'expression :

Demain le clergé va en entier à Versailles ; l'archevêque de Toulouse portant la parole, ils demanderont au roi, que pour empêcher les mauvais livres, les auteurs soient obligés de mettre leur nom à leurs ouvrages. Voilà le beau préservatif qu'ils ont trouvé contre l'incrédulité. A la place du roi, je les enverrais tous dans leurs diocèses prêcher et convertir les incrédules (24 septembre 1775)⁶⁶.

Pour Mme Du Deffand, les restrictions de la censure peuvent être préjudiciables aux écrivains et aux lecteurs. Et parfois, elle est contre-productive, surtout dans le cas

⁵⁹ J. Kłoczowski, *op. cit.*, p. 129. O. Hufton, *op. cit.*, p. 16, 20.

⁶⁰ *Lettres inédites de Mademoiselle de Lespinasse*, p. 48–49.

⁶¹ *Ibid.*, p. 156.

⁶² *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski*, p. 456.

⁶³ *Ibid.*, p. 502.

⁶⁴ R. Graham, « Women versus Clergy, Women pro Clergy », [dans :] S. I. Spencer (dir.), *op. cit.*, p. 132.

⁶⁵ O. Hufton, *op. cit.*, p. 24–25.

⁶⁶ *Lettres inédites de Mademoiselle de Lespinasse*, p. 171.

d'auteurs connues et recherchés comme Beaumarchais (5 décembre 1766 ; 13 mai 1770 ; 3 avril 1774)⁶⁷. En Pologne-Lituanie, les femmes ne se plaignent pas de la censure, car la liberté d'expression et de la presse constitue un élément essentiel du système politique. De plus, il est largement admis que l'Église doit approuver les ouvrages au sujet de la religion et que les auteurs, les traducteurs, les imprimeurs et les vendeurs de livres portant atteinte à la religion et à la morale doivent être punis⁶⁸. Les prises de position des femmes oscillent entre admiration et critique ponctuelle de l'attitude du clergé. Au début du XIX^e siècle, l'écrivain Julian Ursyn Niemcewicz dit de l'évêque Stanisław Hozjusz, envoyé au concile de Trente, qu'il était « un grand fanatique », tandis que Izabela Czartoryska le tient en haute estime, le considérant comme un « grand homme »⁶⁹. Toutefois, avant la Confédération de Radom, Maria Radziwiłłowa critique la dureté des évêques qui insistent trop sur la question de l'égalité des droits entre catholiques et non-catholiques, alors même que le roi et son entourage ont déclaré que la position dominante des catholiques serait maintenue (15–16 octobre 1766)⁷⁰.

Ces remarques révèlent le scepticisme grandissant de l'Europe du XVIII^e siècle envers l'Église⁷¹, phénomène qui ne touche pas que les hommes⁷². Il serait néanmoins nécessaire d'examiner dans quelle mesure et de quelle manière cela se manifeste en fonction du genre. En effet, le discours public est alors principalement dominé par les hommes, qui rivalisent d'influence avec le clergé. Il est donc probable que les voix hostiles à l'Église se soient manifestées de manière plus évidente dans les écrits rédigés par les hommes. De plus, la société s'attend à ce que la femme prenne en charge la vie spirituelle de la famille. En France, la féminisation des pratiques religieuses, amorcée au XVIII^e⁷³, s'intensifie au cours du siècle puis au XIX^e⁷⁴. En Pologne-Lituanie, les changements sont moins importants dans ce domaine, bien que les recherches montrent que là aussi, la piété et les pratiques religieuses concernent davantage les femmes⁷⁵.

⁶⁷ *The Yale Edition of Horace Walpole's Correspondence*, W. S. Lewis (dir.), t. III, Yale University Press, New Haven 1939, p. 192 ; *ibid.*, t. IV, p. 407 ; *ibid.*, t. VI, p. 35.

⁶⁸ R. Butterwick, « Catholicism », *op. cit.*, p. 338–339, 345.

⁶⁹ S. Grzegorzewska, *Dziesięć dni w Puławach w roku 1828 : urywek z pamiętnika Sabiny z Gostowskich Grzegorzewskiej*, Kraków 1898, p. 73.

⁷⁰ Lettre de Maria Radziwiłłowa à Jan Klemens Branicki, Archives centrales des actes anciens à Varsovie, Archives de Roś, Correspondance, XVIII/20, p. 91–93.

⁷¹ É. Suire, *Pouvoir et religion en Europe : XVI^e–XVIII^e siècle*, Armand Colin, Paris 2013, chap. 6.

⁷² J. D. Burson, *op. cit.*, p. 93–95 ; M. Markiewicz, « Problem antyklerykalizmu w czasach saskich », [dans :] A. Kaźmierczyk (dir.), *Rzeczpospolita wielu wyznań. Materiały z międzynarodowej konferencji, Kraków 18–20 listopada 2002 r.*, Księgarnia Akademicka, Kraków 2004, p. 340–347 ; U. Augustyniak, « Antyklerykalizm szlachecki w Rzeczypospolitej Obojga Narodów jako problem badawczy », *Odrodzenie i Reformacja w Polsce*, n° 57, 2013, p. 96–122.

⁷³ D. Godineau, *op. cit.*, chap. 8.

⁷⁴ R. Gibson, « Le catholicisme et les femmes en France au XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 202, 1993, p. 63–93.

⁷⁵ U. Kicińska, *op. cit.*, p. 235 ; R. Butterwick, « Catholicism », *op. cit.*, p. 323 ; M. Mazan-Jakubowska, « Kobiety i katolicka kultura religijna w środowisku polskich ziemian i drobnej szlachty na Ziemiach Zabrzanych w XIX wieku », *Studia Białorusinistyczne*, n° 8, 2014, p. 49–50.

3. Les femmes et la tolérance

Des philosophes tels que Montesquieu et Voltaire ont plaidé en faveur de la tolérance religieuse, non pas nécessairement par sympathie pour les confessions minoritaires, mais parce qu'ils considéraient la liberté de conscience comme un droit naturel. La promotion de ces idées, entre autres à travers l'Encyclopédie, a contribué à l'évolution des attitudes des élites à cet égard⁷⁶. Pour les trois salonnières, Mme du Deffand, Mlle de Lespinasse et Mme Geoffrin, Henri IV incarne le souverain idéal, ce qui peut suggérer leur soutien à la tolérance religieuse. Même Mme du Deffand, aristocrate née sous le règne de Louis XIV, attachée à l'Ancien Régime et hostile aux postulats des philosophes en général, approuve les écrits de Voltaire sur la tolérance (17 février 1779)⁷⁷. À l'instar des encyclopédistes, elle considère que dans « le tribunal de l'Inquisition [...] on punissait les gens sans leur dire pourquoi » (24 juin 1772)⁷⁸.

Pour Mme Geoffrin, comme pour beaucoup d'autres en Occident, la noblesse polono-lituanienne est majoritairement intolérante (7 avril 1765)⁷⁹. Le roi Stanislas Auguste Poniatowski et son entourage, pour qui les confédérés du Bar sont des adversaires, confirment cette image négative, renforcée par ailleurs par la propagande de Frédéric II et Catherine II⁸⁰. Mme du Deffand remarque cette influence de la tsarine et avertit Voltaire qu'elle utilise sa popularité pour façonner l'opinion publique à l'étranger et se présenter comme une souveraine éclairée, alors qu'en réalité elle impose la tolérance et a recours à la violence en Pologne-Lituanie (26 mai 1767 ; 21 mars 1769 ; 24 août 1772)⁸¹.

Il est vrai qu'une partie considérable des élites polono-lituanienues font preuve d'une grande ferveur dans leur foi, ferveur qui se traduit parfois par des attitudes d'intolérance religieuse. Pendant la Confédération de Bar, dans le contexte politique visant à empêcher l'égalisation des droits entre catholiques et non-catholiques, la piété de Katarzyna Kossakowska prend la forme d'un refus de cette égalité :

Il y a environ trois semaines, on m'a raconté publiquement comment notre frère est mort près de Berchad. Je suis bien résolu à faire en sorte que vous, Messieurs, lui baises les pieds, car il est mort pour la foi, quand je tâcherai de le faire canoniser (3 mai 1769 ; trad. D.W.)⁸².

⁷⁶ M. Linton, « Citizenship and Religious Toleration in France », [dans :] O. P. Grell, R. Porter (dir.), *Toleration in Enlightenment Europe*, Cambridge University Press, Cambridge 1999, p. 165, 167.

⁷⁷ *The Yale Edition of Horace Walpole's Correspondence*, op. cit., t. VII, p. 112–113.

⁷⁸ *Ibid.*, t. V, p. 260.

⁷⁹ *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski*, p. 148.

⁸⁰ J. J. Głowacki, « Tolerancyjność i fanatyzm szlachty katolickiej w Rzeczypospolitej u progu Oświecenia », *Acta Universitatis Lodziensis. Folia Historica*, n° 92, 2014, p. 33–34, 39–40.

⁸¹ *Cher Voltaire : la correspondance de Madame du Deffand avec Voltaire*, I. Vissière, J.-L. Vissière (éd.), des Femmes, Paris 1987, p. 224, 291, 429.

⁸² « Jest tu niedziel ze trzy że publicznie opowiadano mi że brat nasz pod Berszadą zginął. Dałam rezolucję, że go JW. Panowie będziecie w nogi całowali, bo za wiarę zginął, jak się moje Imię postara o kanonizację ». *Listy Katarzyny z Potockich Kossakowskiej*, p. 80.

Ici, on vient de commencer le quarantième office dans les églises. Chez les Prêtres Missionnaires, on a pu écouter un sermon très fervent avec des remontrances sur le déclin de notre patrie, pour que les gens aient espoir et confiance dans le Dieu unique, qui est le seul protecteur sûr d'une nation innocente (8 novembre 1769 ; trad. D.W.)⁸³.

Les sentiments hostiles aux religions non catholiques se sont intensifiés en Pologne-Lituanie à la suite de la Contre-Réforme et des guerres du XVII^e et du début du XVIII^e siècles, qui ont opposé la République des Deux Nations aux orthodoxes (Russie), aux protestants (Suède) et aux musulmans (Turquie). Il serait naïf de penser qu'au XVIII^e siècle, la noblesse, majoritairement catholique, soit plus ouverte d'esprit à l'égard des non-catholiques. Les mauvaises expériences, les années d'endoctrinement par l'Église et les stéréotypes ont contribué à créer un climat de méfiance et un rejet de l'autre. Cependant, les Lumières permettent une certaine ouverture, surtout au sein de la noblesse résidant dans la capitale ou dans les grandes villes, par opposition à la province. Dans la seconde moitié du siècle, les demandes en faveur d'une plus grande tolérance, en particulier de la liberté de culte, auraient pu trouver un écho plus favorable⁸⁴. Mais même les personnalités qui prônent la tolérance religieuse, ont peur que le catholicisme ne perde sa position dominante après la réadmission des dissidents au sein du corps législatif. Partout en Europe, les élites craignent l'abolition de la domination d'une religion et l'inclusion de différentes confessions dans la vie publique. Cela risque non seulement d'entraîner la perte de leurs privilèges, mais cela suscite aussi des inquiétudes quant au maintien de la paix⁸⁵. Dans le cas de la Pologne-Lituanie, la Prusse et la Russie exploitent ces préoccupations. En 1768, la Russie impose la reconnaissance de l'égalité des droits entre catholiques et dissidents à la diète. C'est cet événement qui a conduit à la convocation de la Confédération de Bar et à une guerre de quatre ans⁸⁶. Autrement dit, la noblesse catholique craint la perte de son pouvoir et de sa souveraineté. Depuis le premier partage de la Pologne en 1772 et la révocation des lois de 1768 jusqu'en 1788, l'Église catholique ne sera plus confrontée à une remise en cause sérieuse de ses privilèges. Les tensions confessionnelles s'apaisaient. Catherine II consent à limiter le nombre de représentants non catholiques à un maximum de trois par diète. En réalité, jusqu'en 1784, aucun dissident n'est élu ; un seul protestant est élu en 1786

⁸³ « Tu się zaczęło czterdzieste (sic) nabożeństwo po kościołach, gdzie u XX. Missionarzów onegdaj było tak żarliwe kazanie z remonstracją upadku ojczyzny naszej, aby ludzie mieli nadzieję i ufność w jednym Bogu, który jest tylko pewnym ochronicielem niewinnego narodu ». *Listy Katarzyny z Potockich Kossakowskiej*, p. 89.

⁸⁴ R. Butterwick, « Catholicism », *op. cit.*, p. 303, 312, 325–326, 334.

⁸⁵ É. Suire, *op. cit.*, chap. 6.

⁸⁶ Même le roi Stanislas Auguste Poniatowski, pourtant partisan des idées des Lumières, hésita à accorder une plus grande liberté aux dissidents, prenant en compte la pression des puissances étrangères et l'opinion publique. Z. Libera, « Z problemów tolerancji w publicystyce i literaturze czasów Stanisława Augusta », [dans :] idem, *Rozważania o wieku tolerancji, rozumu i gustu : szkice o XVIII stuleciu*, Państwowy Instytut Wydawniczy, Warszawa 1994, p. 17–25 ; M. G. Müller, « Toleration in Eastern Europe : The Dissident Question in Eighteenth-Century Poland-Lithuania », [dans :] O. P. Grell, R. Porter (dir.), *op. cit.*, p. 212–213, 223, 226–227.

et 1788, et deux en 1790⁸⁷. La Constitution du 3 mai (1791) reflète une approche modérée de la noblesse polono-lituanienne. La loi maintient la foi catholique comme religion dominante et interdit l'apostasie, mais garantit la liberté de religion à ceux qui sont nés et qui ont été élevés dans une autre confession. De plus, la constitution n'interdit pas explicitement aux dissidents d'exercer des fonctions⁸⁸. Ils sont par ailleurs peu nombreux, quelques 600 familles⁸⁹.

En France, au cours des 25 années qui ont suivi l'affaire Calas et la publication de *Traité sur la tolérance* de Voltaire, les changements relatifs à la position sociale des non-catholiques se produisent à un rythme tout aussi lent, mais leur aboutissement a une plus grande portée. Les représentants de l'Église catholique, y compris les jansénistes influents au sein des parlements, se montrent de plus en plus favorables à une tolérance envers les dissidents dans la sphère privée. Les calvinistes font preuve de loyauté envers la monarchie, en particulier lors de la guerre de Sept Ans qui a opposé la France à deux puissances protestantes, l'Angleterre et la Prusse. Cela contribue à dissiper les soupçons royaux sur leur fidélité. L'édit de tolérance de 1787 accorde certains droits civils aux protestants. Ils peuvent désormais enregistrer les naissances, les mariages et les décès auprès des autorités civiles, ce qui facilite la transmission du patrimoine. Par contre, l'édit ne rétablit pas la liberté de culte public, et les protestants continuent de pratiquer leur foi en privé. De plus, l'accès aux postes publics et aux fonctions administratives leur demeure largement fermé. Ce n'est qu'avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) que la pleine liberté de culte et l'égalité entre catholiques et non catholiques sont accordées⁹⁰.

Bien entendu, il serait facile de trouver des opposants à ces droits au sein de la noblesse des deux pays. Mais la Constitution de 3 mai et la Déclaration des droits reflètent, dans une certaine mesure, le niveau de développement et d'adoption de l'idée de la tolérance dans ces deux sociétés⁹¹.

Conclusions

Les correspondances féminines analysées témoignent d'un profond attachement à Dieu et à la Providence, qui est plus prononcé chez les femmes polonaises. Cet attachement découle d'une religiosité façonnée par leur éducation domestique, leur environnement social et politique, ainsi que par l'influence de l'Église catholique.

⁸⁷ R. Butterwick, « Catholicism », *op. cit.*, p. 338.

⁸⁸ *Constitution du 3 mai 1791*, digithèque de matériaux juridiques et politiques, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/pl1791.htm> (consulté le 20.10.2024).

⁸⁹ W. Kriegseisen, « Dysydenci i dyzunicy w Rzeczypospolitej epoki stanisławowskiej », [dans :] A. Sołtys, Z. Zielińska, *Stanisław August i jego Rzeczypospolita. Dramat państwa, odrodzenie narodu*, t. II, Arx Regia – Ośrodek Wydawniczy Zamku Królewskiego, Warszawa 2013, p. 52.

⁹⁰ M. Linton, *op. cit.*, p. 168–172.

⁹¹ R. Butterwick-Pawlikowski, *Polska rewolucja a Kościół katolicki : 1788–1792*, Arcana, Kraków 2012, chap. 24 à 30.

Il fonctionne aussi comme un mécanisme de défense permettant d'accepter les épreuves de la vie, les références surgissant souvent dans des situations d'impuissance ou de quête d'espérance. Cependant, malgré leur dévotion, ces femmes n'hésitent pas à critiquer les autorités ecclésiastiques lorsque cela leur paraît nécessaire. Dans les deux pays, à l'instar des hommes, elles font preuve de tolérance en prônant la coexistence pacifique des différentes confessions ainsi que la liberté de culte, privé ou public. Chez les femmes polonaises, l'idée de tolérance semble avoir été moins répandue qu'en France, bien que cet écart puisse être moins marqué qu'il n'y paraît. En France, les libertés pour les non-catholiques sont instaurées progressivement et de manière autonome, tandis qu'en Pologne-Lituanie, ce processus, tout en étant plus modéré, est davantage perturbé par l'intervention des puissances étrangères. Ces dernières imposent non seulement la liberté de culte, mais aussi l'égalité des droits entre catholiques et dissidents, attisant ainsi la peur de l'étranger profondément enracinée chez la noblesse polono-lituanienne. Ce climat de méfiance permet à la Russie et à la Prusse de diviser la noblesse et de ralentir les réformes internes du pays.

Les conclusions concernant les femmes s'inscrivent dans le cadre des recherches sur la diffusion des idées des Lumières en Europe. L'adoption d'une lecture non linéaire des sources, fondée sur la fréquence de certains mots et des contextes dans lesquels ils apparaissent, facilitée par les outils numériques, peut se révéler pertinente. Étant donné le nombre limité de sources imprimées rédigées par des femmes, il serait judicieux de recourir à des outils de transcription de manuscrits, comme Transkribus, dont les performances ne cessent de s'améliorer. Ces nouveaux outils ouvrent des perspectives inédites, permettant à la fois de renforcer nos connaissances actuelles et de mettre en lumière des éléments qui auraient pu échapper à une analyse fondée exclusivement sur des méthodes traditionnelles.

Correction : Teresa Malinowski

Bibliographie

Sources manuscrites

Archives centrales de l'État de Lituanie à Vilnius, Fonds de la famille Ogiński, 5704 et 5803 ; Fonds de la famille Kossakowski, 70.
Archives centrales des actes anciens à Varsovie, Archives de Roś, Correspondance, XVIII/20.

Sources imprimées

G. Bonnot de Mably, *Du Gouvernement et des lois de la Pologne*, M. Belissa (éd.), Le Sens de l'Histoire, Kimé, Paris 2008.
L.-A. de Bourbon Condé, *Lettres écrites en 1786 et 1787*, P.-S. Ballanche (éd.), J. Renouard, Paris 1834.

- Cher Voltaire : la correspondance de Madame du Deffand avec Voltaire*, I. Vissière, J.-L. Vissière (éd.), des Femmes, Paris 1987.
- Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot, 1770–1779*, Ch. Henry (éd.), Charavay, Paris 1882.
- Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Mme Geoffrin (1764–1777)*, Ch. de Mouÿ (éd.), E. Plon, Paris 1875.
- S. Grzegorzewska, *Dziesięć dni w Puławach w roku 1828 : urywek z pamiętnika Sabiny z Gostowskich Grzegorzewskiej*, Kraków 1898.
- J. I. Kraszewski, « Listy Pani Mniszchowej żony marszałka w. koronnego pisane do matki, pani Zamoyskiej, z domu Poniatowskiej, wojewodziny podolskiej », *Rocznik Towarzystwa Historyczno-Literackiego w Paryżu*, 1866, p. 174–231.
- Lettres de la marquise Du Deffand à Horace Walpole, depuis comte d'Orford, écrites dans les années 1766 à 1780*, M. Berry, A.-Fr. Artaud de Montor (éd.), t. I, Treuttel et Würtz, Paris 1812.
- Lettres inédites de Mademoiselle de Lespinasse à Condorcet, à d'Alembert, à Guibert, au comte de Crillon*, Ch. Henry (éd.), E. Dentu, Paris 1887.
- Listy Izabeli Branickiej*, S. Askenazy (éd.), Biblioteka Narodowa, Warszawa 1894.
- Listy Katarzyny z Potockich Kossakowskiej kasztelanowej kamieńskiej : 1754–1800*, K. Waliszewski (éd.), J. K. Żupański, Poznań 1883.
- Listy księżny Izabelli z hr. Flemmingów Czartoryskiej do starszego syna księcia Adama*, S. Duchińska (éd.), G. Gebethner, Kraków 1891.
- Œuvres complètes de Diderot*, J. Assézat et M. Tourneux (éd.), t. XIX, Garnier, Paris 1876.
- The Yale Edition of Horace Walpole's Correspondence*, W. S. Lewis (dir.), t. III–VII, Yale University Press, New Haven 1939.

Sources Internet

- Constitution du 3 mai 1791*, digithèque de matériaux juridiques et politiques, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/pl1791.htm> (consulté le 20.10.2024).

Ouvrages et articles

- U. Augustyniak, « Antyklerykalizm szlachecki w Rzeczypospolitej Obojga Narodów jako problem badawczy », *Odrodzenie i Reformacja w Polsce*, n° 57, 2013, p. 96–122.
- S. J. Barnett, *The Enlightenment and Religion : The Myths of Modernity*, Manchester University Press, Manchester 2003.
- O. Blanc, « Visibilité du libertinage féminin sous Louis XVI », [dans :] A. Richardot (dir.), *Femmes et libertinage au XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes 2004, p. 45–54.
- J. D. Burson, « The Catholic Enlightenment in France from the *Fin de Siècle* Crisis of Consciousness to the Revolution, 1650–1789 », [dans :] U. L. Lehner, M. Printy (dir.), *A Companion to the Catholic Enlightenment in Europe*, Brill, Leiden 2010, p. 63–125.

- R. Butterwick, « Catholicism and Enlightenment in Poland-Lithuania », [dans :] U. L. Lehner, M. Printy (dir.), *A Companion to the Catholic Enlightenment in Europe*, Brill, Leiden 2010, p. 297–358.
- R. Butterwick-Pawlikowski, *Polska rewolucja a Kościół katolicki : 1788–1792*, Arcana, Kraków 2012.
- W. J. Callahan, D. Higgs, « Introduction », [dans :] W. J. Callahan, D. Higgs (dir.), *Church and Society in Catholic Europe of the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, Cambridge 1979, p. 1–12.
- M. Deszczyńska, *Polskie kontroświecenie*, Bel Studio, Warszawa 2012.
- B. Didier, « Les femmes et la diffusion des Lumières », *Man and Nature / L'homme et la nature* 7, 1988, p. 23–52.
- R. Gibson, « Le catholicisme et les femmes en France au XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 202, 1993, p. 63–93.
- J. J. Głowacki, « Tolerancyjność i fanatyzm szlachty katolickiej w Rzeczypospolitej u progu Oświecenia », *Acta Universitatis Lodzensis. Folia Historica*, n° 92, 2014, p. 29–48.
- D. Godineau, *Les femmes dans la France moderne : XVI^e–XVIII^e siècle*, Armand Colin, Paris 2021.
- R. Graham, « Women versus Clergy, Women pro Clergy », [dans :] S. I. Spencer (dir.), *French Women and the Age of Enlightenment*, Indiana University Press, Bloomington 1984, p. 128–140.
- O. Hufton, « The French Church », [dans :] W. J. Callahan, D. Higgs (dir.), *Church and Society in Catholic Europe of the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, Cambridge 1979, p. 13–33.
- A. Jakuboszczak, « Specyfika organizacji i funkcjonowania dworów kobiecych w Wielkopolsce w XVIII w. (perspektywy badawcze) », [dans :] C. Kukło, W. Walczak (dir.), *Człowiek twórcą historii*, t. II, « Rzeczpospolita polsko-litewska w Europie wczesnonowożytnej », Uniwersytet w Białymstoku, Białystok 2024, p. 233–246.
- M. Jurkowska, « Biblioteka Izabeli z Poniatowskich Branickiej (1772–1808) w Białymstoku », [dans :] A. Janicka, C. Fournier Kiss, M. Bracka (dir.), *Przemiany dyskursu emancypacyjnego kobiet*, t. I, « Perspektywa środkowoeuropejska », Uniwersytet w Białymstoku, Białystok 2019, p. 521–538.
- U. Kicińska, « Pobożność szlachcianki w świetle polskich drukowanych mów pogrzebowych XVII wieku », *Folia Historica Cracoviensia : Calvarianum*, n° 18, 2012, p. 213–237.
- J. Kłoczowski, « The Polish Church », [dans :] W. J. Callahan, D. Higgs (dir.), *Church and Society in Catholic Europe of the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, Cambridge 1979, p. 122–137.
- H. Krief, V. André (dir.), *Dictionnaire des femmes des Lumières*, Honoré Champion, Paris 2015.
- W. Kriegseisen, « Dysydenci i dyzunicy w Rzeczypospolitej epoki stanisławowskiej », [dans :] A. Sołtys, Z. Zielińska (dir.), *Stanisław August i jego Rzeczpospolita. Dramat państwa, odrodzenie narodu*, t. II, Arx Regia – Ośrodek Wydawniczy Zamku Królewskiego, Warszawa 2013, p. 51–63.

- U. L. Lehner, « Introduction : The Many Faces Of The Catholic Enlightenment », [dans :] U. L. Lehner, M. Printy (dir.), *A Companion to the Catholic Enlightenment in Europe*, Brill, Leiden 2010, p. 1–61.
- Z. Libera, « Z problemów tolerancji w publicystyce i literaturze czasów Stanisława Augusta », [dans :] *idem*, *Rozważania o wieku tolerancji, rozumu i gustu : szkice o XVIII stuleciu*, Państwowy Instytut Wydawniczy, Warszawa 1994, p. 17–25.
- A. Lilti, « La Femme du monde est-elle une intellectuelle ? », [dans :] N. Racine, M. Trebitsch (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Complexe, coll. « Histoire Du Temps Présent », Bruxelles 2004, p. 85–100.
- M. Linton, « Citizenship and Religious Toleration in France », [dans :] O. P. Grell, R. Porter (dir.), *Toleration in Enlightenment Europe*, Cambridge University Press, Cambridge 1999, p. 157–174.
- F. Lotterie, *Le genre des Lumières : femme et philosophe au XVIII^e siècle*, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », vol. 23, Paris 2013.
- M. Markiewicz, « Problem antyklerykalizmu w czasach saskich », [dans :] A. Kaźmierczyk (dir.), *Rzeczpospolita wielu wyznań. Materiały z międzynarodowej konferencji, Kraków 18–20 listopada 2002 r.*, Księgarnia Akademicka, Kraków 2004, p. 340–347.
- M. Mazan-Jakubowska, « Kobiety i katolicka kultura religijna w środowisku polskich ziemian i drobnej szlachty na Ziemiach Zabrzanych w XIX wieku », *Studia Białorutenistyczne*, n° 8, 2014, p. 48–57.
- M. G. Müller, « Toleration in Eastern Europe : The Dissident Question in Eighteenth-Century Poland-Lithuania », [dans :] O. P. Grell, R. Porter (dir.), *Toleration in Enlightenment Europe*, Cambridge University Press, Cambridge 1999, p. 157–229.
- B. Popiołek, *Kobiety świat w czasach Augusta II : studia nad mentalnością kobiet z kręgów szlacheckich*, Wydawnictwo Akademii Pedagogicznej im. Komisji Edukacji Narodowej w Krakowie, Kraków 2003.
- A. Richardot (dir.), *Femmes et libertinage au XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes 2004.
- Z. Sinko, « Powieść zachodnioeuropejska w Polsce stanisławowskiej na podstawie inwentarzy bibliotecznych i katalogów », *Pamiętnik Literacki : Czasopismo Kwartalne Poświęcone Historii i Krytyce Literatury Polskiej*, n° 57/4, 1966, p. 581–624.
- S. I. Spencer (dir.), *French Women and the Age of Enlightenment*, Indiana University Press, Bloomington 1984.
- É. Suire, *Pouvoir et religion en Europe : XVI^e–XVIII^e siècle*, Armand Colin, Paris 2013.
- T. Tikanoja, *Transgressing Boundaries : Worldly Conversation, Politeness and Sociability in Ancien Régime France, 1660–1789*, Helsinki 2013.
- L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'ancien régime*, Champion, coll. « Essais », Paris 2005.
- L. Vanoffen (dir.), *Femmes et philosophie des Lumières : de l'imaginaire à la vie des idées*, Classiques Garnier, coll. « Masculin-féminin dans l'Europe moderne », vol. 26, Paris 2020.
- J. de Viguier, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, NEL, Paris 1988.

Mots-clés

Analyse comparative et narrative, attitudes, centre et périphéries, circulation des idées, XVIII^e siècle, femmes, France, humanités numériques, méthodes mixtes, opinions politiques et sociales, Pologne-Lituanie, religion

Abstract

Faith, Religion and Tolerance for Elite Women in France and Poland-Lithuania in the 18th Century

This paper explores faith, religiosity, and religious tolerance among elite women in 18th-century France and Poland-Lithuania. It reveals a deep attachment to God and providence, especially among Polish women, and their moderate anticlericalism. In both countries, like men, elite women supporting the Enlightenment advocated for peaceful coexistence between different faiths and supported public and/or private freedom of worship. While religious tolerance may have been less widespread among Polish women, the gap with France was likely smaller than it appears. In France, non-Catholic liberties developed gradually, whereas in Poland-Lithuania, this process—though less radical in the end—was disrupted by neighbouring powers. The latter imposed not only freedom of worship but also equal rights for Catholics and dissenters, threatening the position of Catholics in public life and amplifying the nobility's fear of foreign influence, rooted in memories of wars against non-Catholics in the 17th and early 18th centuries. These conclusions align with broader research on the spread of Enlightenment ideas in Europe and highlight the value of using digital tools, such as Voyant Tools, in conducting quantitative and qualitative analysis.

Keywords

Attitudes, centre and peripheries, circulation of ideas, comparative and narrative analysis, digital humanities, eighteenth century, France, mixed methods, Poland-Lithuania, political and social opinions, religion, women